AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1161
FR0010266601-FS0416

24 juin 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BULL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 juin 2014, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège), a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 juin 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BULL et détenir 6 311 110 actions BULL[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,16% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions BULL détenues à titre de collatéral.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 3 332 625 actions BULL détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 122 224 397 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.